

## Motion présentée par le STC et la CGT<sup>1</sup>

Séance plénière du Mardi 22 septembre 2020

### **OBJET : VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19 AUX PROFESSIONNELS DU SECTEUR MEDICO-SOCIAL ET SOCIAL**

**CONSIDERANT**, la pandémie que nous subissons a mis en lumière les métiers de l'aide, accompagnement, soins et maintien à domicile indispensable à la vie quotidienne des personnes en perte d'autonomie, de même que l'ensemble des acteurs sociaux et les salariés en CESU ;

**CONSIDERANT**, l'ensemble des personnels a été mis à contribution pour assurer la continuité du service auprès des publics fragiles dont ils ont eu la charge pendant la crise du COVID ;

**CONSIDERANT**, le travail de l'ensemble du personnel des différents opérateurs a démontré le rôle essentiel dans le maintien du lien social, de l'accompagnement auprès des usagers de Corse ;

**CONSIDERANT**, les orientations émises dans le guide « La crise sanitaire COVID-19 expression n°1 » de Mai 2020 du CESEC de Corse ;

### **LE CESEC DE CORSE SE REJOUIT :**

De l'initiative de la Collectivité de Corse de mettre en place un dispositif de prime exceptionnelle COVID-19 afin de reconnaître l'engagement et la mobilisation des professionnels du secteur de médico-social durant la crise COVID-19 ;

### **LE CESECC DE CORSE S'ETONNE :**

De ne pas avoir été consulté sur ce rapport ;

---

<sup>1</sup> Adoptée à l'unanimité

## **LE CESEC DE CORSE DEMANDE :**

- **L'attribution d'une prime COVID à hauteur de 1500 € et en s'appuyant sur les mêmes critères définis par l'ETAT.**
- **Une égalité de versement et de traitement de cette prime.**